objet : prise en compte des résultats d'analyses lors de la révision des classements sanitaires des zones conchylicoles.

n/réf : LER/MPL/09.82/Na

Monsieur le Directeur départemental des Affaires Maritimes

44187 NANTES CEDEX 04

Nantes, le 7 juillet 2009

Dossier suivi par Gilles Ratiskol

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Laboratoire côtier Environnement littoral et Ressources aquacoles Morbihan – Pays de Loire (LER/MPL)

12, rue des Résistants
B.P. 86
56470 La Trinité-sur-Mer
France

téléphone 33 (0)2 97 30 19 19
télécopie 33 (0)2 97 30 19 00

et

Rue de l'Île d'Yeu
BP 21105
44311 Nantes cédex 3
France

téléphone 33 (0)2 40 37 41 51
télécopie 33 (0)2 40 37 40 26

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96

http://www.ifremer.fr

Monsieur l'Administrateur,

Pour faire suite à votre courrier daté du 18 juin 2009, vous trouverez ci-dessous quelques éléments concernant les critères affichés par la Direction Générale de l'Alimentation qui peuvent permettre de considérer un résultat comme non représentatif de la qualité d'une zone :

- Les résultats non conformes au protocole n'étant pas validés par les LER, ces résultats ne figurent pas dans le jeu de données utilisées dans l'estimation de la qualité des zones.

- Les résultats liés à un dysfonctionnement des réseaux clairement identifié et désormais maîtrisé : ces informations sont très intéressantes pour la surveillance et c'est à l'administration de nous indiquer ces dysfonctionnements.

- Les résultats liés à l'événement pluviométrique majeur observé sur les cinq dernières années : jusqu'à présent nous utilisions un historique de trois ans sur les données de pluviométrie. Nous avons mis en œuvre l'identification des périodes où le cumul de pluviométrie sur les 48 heures est le plus important sur les cinq dernières années (2004-2008). Les valeurs maximales ainsi déterminées permettent d'évaluer le caractère exceptionnel de certaines valeurs rencontrées sur les trois dernières années (2006-2008), à concurrence d'une occurrence pour la période de cinq ans. L'exploitation de ces nouveaux graphes, joints en annexes, est commentée dans ce courrier.

- Ces trois premiers critères figurent au niveau du guide européen des bonnes pratiques et sont repris en partie dans le cahier de prescriptions du REMI.

- S'agissant des résultats qui sortent du bruit de fond général sans cause réelle identifiée et des phénomènes de courte durée (moins de 24 H), cela présuppose que l'on connaît les sources de contamination, que l'on a connaissance systématiquement de l'information sur les contaminations, et qu'il existe une surveillance adéquate pour savoir que la contamination aura duré moins de 24 heures. En l'absence de la totalité de ces informations, nous considérons qu'il n'y a pas de résultat "aberrant".

- Nous vous rappelons que l'ensemble du processus d'acquisition de la donnée est sous assurance qualité, les analyses sont faites par des laboratoires agréés et accrédités.

Si des éléments permettent d'expliquer un résultat particulièrement élevé, cela peut effectivement indiquer que le résultat n'est pas représentatif de la qualité de la zone. L'estimation de la qualité peut être déterminée sans tenir compte de ce résultat. Il s'agit d'une tolérance, le résultat n'est nullement remis en cause, et aucun résultat n'est supprimé à notre niveau. C'est le contexte environnemental qui fait que le résultat n'est pas pris en compte dans le traitement et c'est toujours l'autorité compétente qui décide d'accepter ou non cette tolérance. S'il n'y a pas d'élément d'explication, il n'y a aucune raison d'écarter un quelconque résultat.

La stratégie d'échantillonnage est définie sur la base des délimitations des limites actuelles de la zone de production. Aussi toute modification de ces limites de zones a des répercussions sur la pertinence de la surveillance et doit donc être envisagée à l'issue d'une étude sanitaire, conformément aux spécifications techniques et méthodologiques REMI, validées par la DGAL (Cahier des spécifications REMI). Une étude sanitaire permettrait au travers de la connaissance de la zone (identification des sources de contamination d'origine humaine et animale, variation saisonnière de ces sources, circulation des polluants) de disposer d'éléments techniques sur un éventuel découpage plus homogène au niveau sanitaire, ou hydrologique. Toute fusion ou découpage de zone est considérée comme création d'une zone nouvelle. La mise en place d'une étude de zone est alors nécessaire.

Nous vous rappelons que dans le cas où le classement de zone en vigueur est différent de la qualité estimée, une fréquence mensuelle de prélèvement est systématiquement retenue, et cela quelle que soit la stabilité de cette qualité.

En application des consignes récentes de la Direction Générale de l'Alimentation, vous trouverez ci-joints les graphes des résultats prenant en compte les données pluviométriques sur les 5 dernières années, au lieu de 3 années sur le bilan que nous vous avons adressé précédemment. Le contenu de ces nouveaux graphes vous est présenté sur les trois premières pages de l'annexe. Comme dans les derniers rapports d'évaluation de la qualité des zones de production conchylicole, les symboles (ronds ou étoiles) qui apparaissent encerclés de noir permettent de visualiser les dates pour lesquelles la concentration en *E. coli* est concomitante à de fortes précipitations (cumul sur les deux jours précédant le prélèvement). Le terme « fortes précipitations » est utilisé lorsque les précipitations cumulées sur les deux jours précédant le prélèvement sont supérieures au quantile 90[1], estimé sur l'ensemble des données de pluviométrie de la période considérée. Cette valeur est indiquée dans la légende pour la période 2006-2008. Le complément d'information sur la période 2004-2008 est apporté par la présence de cercle rouge lorsque le prélèvement fait suite à un évènement pluviométrique majeur, affichée en valeur absolue du cumul sur 48 heures. Un commentaire permet de connaître la date qui suit cet évènement majeur, en caractère rouge lorsqu'il est relevé sur les 3 dernières années, en noir lorsqu'il s'affiche sur les 2 années précédentes. L'absence de cercle rouge indique qu'aucun prélèvement n'a été effectué à la suite de cette pluviométrie majeure.

Pour les zones 44.02, 44.03, 44.04.01, 44.04.02, 44.04.04, les résultats météorologiques de la station de Météo France de Mesquer ont été pris en référence, l'évènement majeur est antérieur aux trois dernières années prises en compte pour l'évaluation de la qualité.

Pour les zones 44.05, 44.06, 44.07.01, 44.07.02, 44.08, 44.09, 44.10 l'évènement majeur observé à partir des résultats acquis sur la station de Falaise (CAP Atlantique) est également antérieur à l'année 2006.

[1] Le quantile 90 est la valeur pour laquelle 90% des données lui sont inférieures.

Pour les zones 44.12 à 44.15, l'événement pluviométrique majeur des 5 dernières années observé sur les 2 jours qui ont précédé le 26 mai 2008 n'a pas d'incidence sur l'évaluation de la qualité. Pour ces cinq zones de production, les résultats pluviométriques ont été acquis auprès de la station Météo France de Bouin.

Ainsi, après la prise en compte des nouveaux critères énoncés par la Direction Générale de l'Alimentation, les avis émis par notre laboratoire au cours de la dernière réunion de révision des classements de zones à Nantes n'ont pas lieu d'être modifiés

Nous vous prions d'accepter, Monsieur l'Administrateur, l'expression de notre considération distinguée.

Directeur du Centre de Nantes

Copies : St Nazaire